

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023.

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, BOCART Brigitte, BUTELLE Chantal, PONCELET Xavier, ROCHET Bertrand SERGENT André.

Absents excusés : Madame LALLEMENT Sandrine ayant donné son pouvoir à Monsieur ROCHET Bertrand, Madame CHAMPION Marie-France ayant donné son pouvoir à Madame PIGOT Jocelyne, Monsieur DESOUTTER Jean-Michel ayant donné son pouvoir à Monsieur LECOMTE Guy, Monsieur FOURNAISE Michel.

Secrétaire de séance : madame PIGOT Jocelyne.

Approbation du compte rendu du conseil du 7 mars 2023 : le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil du 7 mars 2023.

Vote des taux d'imposition 2023 : Monsieur le Maire informe le conseil que les bases d'imposition augmentent de 7,1%. La taxe d'habitation donnée ne concerne que les résidences secondaires et les logements sans occupant depuis 2 ans.

Le montant prévisionnel des ressources fiscales est de 142 927 € si on conserve les taux 2022, le total avec les ressources indépendantes des taux votés est de 187 955 €.

Après discussion le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023.

Monsieur le Maire rappelle au conseil les taux de la communauté urbaine du Grand Reims : taxe d'habitation 8,87%, taxe foncier bâti 1,45%, taxe foncier non bâti 8,08%, cotisation CFE 24,80%, taxe ordures ménagères 9%

Délibération n° 2023-2-1 : taux d'imposition 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE :

De fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2023

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 42,28%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 14,87 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 21,64 %

De charger le Maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

Investissements 2023 :

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 31 mars 2023 afin de choisir les entreprises pour les lots manquants sachant que le lot 3 (étanchéité, couverture) et le lot 6 B (menuiseries intérieures) ne sont toujours pas pourvus.

- Lot 2 : charpente bois : Charpentier du Massif pour 40 571 € HT avec option traitement préventif du bois si besoin pour 7 206 € HT
- Lot 4 A : menuiseries extérieures bois : LEMPEREUR pour 18 391,68 € HT, un devis en aluminium a été reçu de AMV Métallerie pour 30 678,42 € HT non retenu
- Lot 6 A : cloisons, doublage, plafond : Plâtrerie DIANCOURT pour 33 256,01 € HT
- Lot 10 : équipements de cuisine : SAS SEREC pour 11 910,90 € HT

Après discussion le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir ces entreprises pour les lots indiqués.

Délibération n° 2023-2-4 : choix des entreprises pour lots manquants marché salle associative.

Suite au rapport de la commission d'appel d'offres réunie le 31 mars 2023 préconisant la retenue des entreprises suivantes pour un montant total de HT de 111 335,54 € pour la réhabilitation thermique, mise en accessibilité et en sécurité de la salle associative "Cercle de l'Amitié".

- Lot 2 : charpente bois : Charpentier du Massif pour 40 571 € HT avec option traitement préventif du bois si besoin pour 7 206 € HT
- Lot 4 A : menuiseries extérieures bois : LEMPEREUR pour 18 391,68 € HT, un devis en aluminium a été reçu de AMV Métallerie pour 30 678,42 € HT non retenu
- Lot 6 A : cloisons, doublage, plafond : Plâtrerie DIANCOURT pour 33 256,01 € HT
- Lot 10 : équipements de cuisine : SAS SEREC pour 11 910,90 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accepter la décision de la commission d'appel d'offres et de retenir les entreprises suivantes pour les travaux de réhabilitation thermique, mise en accessibilité et en sécurité de la salle associative "Cercle de l'Amitié" pour un montant HT de 111 335,54 € soit 133 602,65 € TTC.

- Lot 2 : charpente bois : Charpentier du Massif pour 40 571 € HT avec option traitement préventif du bois si besoin pour 7 206 € HT
- Lot 4 A : menuiseries extérieures bois : LEMPEREUR pour 18 391,68 € HT, un devis en aluminium a été reçu de AMV Métallerie pour 30 678,42 € HT non retenu
- Lot 6 A : cloisons, doublage, plafond : Plâtrerie DIANCOURT pour 33 256,01 € HT
- Lot 10 : équipements de cuisine : SAS SEREC pour 11 910,90 € HT
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Les lots manquants seront attribués au terme de la consultation en cours faite par l'architecte à savoir pour les lots 3 (étanchéité couverture), 6 B (menuiseries intérieures).

Monsieur le Maire précise au conseil qu'il faudra prévoir une ligne de trésorerie pour permettre le paiement des factures avant d'avoir reçu le virement de la totalité des subventions attribuées. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à négocier pour la mise en place de cette ligne de trésorerie, un vote devant intervenir pour acter cette ligne de trésorerie.

Le conseil après en avoir délibéré, prévoit les travaux d'investissement suivants pour l'année 2023 :

DEPENSES	PREVU BU 2023	CREDITS REPORTES 2022	TOTAL
- Eglise	291 000 €	537 420 €	828 420 €
- Atelier	1 200 €	1 800 €	3 000 €
- Mairie	2 000 €	0 €	2 000 €
- Salle communale	317 859 €	320 641 €	638 500 €
- Capital des emprunts	43 481 €		43 481 €
- Caution	0 €	775 €	775 €
Total	655 540 €	860 636 €	1 516 176 €

RECETTES	PREVU BU 2023	CREDITS REPORTES 2022	TOTAL
- FCTVA	49 300 €	0 €	49 300 €
- compensation emprunt CU	18 298 €	0 €	18 298 €

- excédent reporté	459 371 €	0 €	459 371 €
- affectation résultat	0 €	0 €	0 €
- caution	0 €	775 €	775 €
- subvention église	56 268 €	401 385 €	457 653 €
- subvention salle	258 445 €	0 €	258 445 €
- virement fonctionnement	272 334 €	0 €	272 334 €
Total	1 114 016 €	402 160 €	1 516 176 €

Subventions communales 2023 : le conseil après en avoir délibéré décide l'octroi des subventions aux associations comme suit sous réserve de demandes :

- ADMR :	170 €
- Cercle de l'Amitié :	800 €
- Comité des Fêtes :	800 €
- Club les Feuilles d'Automne :	275 €
- Les Sentiers de Randonnées	30 €
- Nord Football Club :	100 €
- Massif de Saint Thierry :	100 €
- APE collège du Mont d'Hor :	100 €
- Fanfare	250 €
- Les amis des bêtes	120 €
- Fondation du Patrimoine	55 €
- Coteaux Maisons & Caves Champagne	238.50 €
- CLIC :	487 €
- OCCE Cormicy Voyage	700 €
- CCAS :	3 000 €

Soit un total de subvention de : 7 225,50 €.

Budget 2023 : le conseil vote le budget 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :	719 834 €
- Section d'investissement :	1 516 176 €

Travaux :

- Eglise : la tranche 1 est toujours en cours. Monsieur le Maire précise qu'il attend pour le lancement de la tranche 2 jusqu'à obtention des subventions attendues de la DETR, du Département et de la Région car si on lance les travaux les subventions ne nous seront pas attribuées et la commune n'est pas capable d'assumer les travaux sans ces subventions indispensables.
- Salle associative : cette semaine aura lieu le début de l'installation de la zone de travaux avec la mise en place de la zone « vie » pour les entreprises à partir du 12 avril 2023. Monsieur le Maire précise qu'il y aura un point à revoir car la pompe pour la cuve à eau permettant l'arrosage tout l'été est branché dans la salle.

Convention Reims Activ'Eté : Monsieur le Maire explique au conseil qu'il y a possibilité comme l'an dernier de signer une convention avec la ville de Reims afin que les jeunes de 7 à 17 ans de notre commune puisse participer au dispositif de loisirs jeunes « Reims Activ 'été ». Le montant par personne participant est de 160 €.

Monsieur le Maire propose au conseil que ce montant soit refacturé aux familles dès l'inscription.

Après discussion et délibération le conseil à l'unanimité décide la signature de la convention avec la ville de Reims et décide la refacturation aux familles du montant de 160 € par carte dès l'inscription de l'enfant au dispositif.

Une information sera faite via PanneauPocket, Facebook et le site afin que la liste des enfants désirant s'inscrire puisse être transmise à la ville de Reims dans les meilleurs délais.

Délibération n° 2023-2-5 : convention Reims Activ'été 2023.

Monsieur le Maire explique au conseil que la ville de Reims met en place le dispositif de loisirs jeunes « Reims Activ'été » durant les vacances d'été en direction des rémois âgés de 7 à 17 ans du 10 juillet au 25 août 2023.

Ainsi les jeunes peuvent pratiquer durant les vacances scolaires d'été des activités sportives, ludiques, technologiques ou culturelles de qualité, une manière pertinente de les sensibiliser aux règles de comportement à y tenir.

La ville de Reims s'engage à permettre l'accès des adolescents de notre commune au dispositif « Reims Activ'été » en contrepartie d'une participation de la commune à hauteur de 160 € par carte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la signature de la convention de partenariat avec la ville de Reims pour le dispositif « Reims Activ'été » pour les jeunes de 7 à 17 ans.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 2023-2-6 : refacturation suite convention Reims Activ'été 2023.

Suite à la décision du conseil de signer la convention de partenariat pour le dispositif de loisirs jeunes « Reims Activ'été » avec la ville de Reims, le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de refacturer le montant de cette participation aux familles soit 160 € par carte.

Cette facturation sera faite dès l'inscription de l'enfant au dispositif.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Informations sur la CU du Grand Reims : Monsieur le Maire donne les dernières informations en sa possession sur la Cu du Grand Reims à savoir :

- Conseil d'orientation attractivité économique
- Conseil d'orientation déchets : modernisation du centre de tri, dispositif de collecte des verres, mise à niveau du centre de valorisation énergétique, biodéchets à traiter au 1^{er} janvier 2024, la barrière pour l'entrée de la déchetterie d'Hermonville a été modifiée pour laisser entrer 8 véhicules sur le site au lieu de 5 précédemment.
- Conseil d'orientation aménagement, environnement : le PLUIH est en cours, schéma directeur des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques à l'étude
- Conseil d'orientation voirie réseaux : bilan de la programmation éclairage public, bilan des dépenses d'investissement d'éclairage public 2017-2022, validation des travaux 2024, 2025, 2026, le dossier de la rétrocession des lotissements avance bien, voir avec le Département pour les voiries lui appartenant pour une programmation à 2 voir 3 ans.
- Diagnostic des passages à niveau à sécuriser : ils sont au nombre de 10.
- Conseil communautaire : STEP de Reims devrait passer à un système d'autoconsommation par pose de panneaux photovoltaïques de 33 000 m² soit 3100 mégawatts heure par an pour un montant de travaux de 3 millions d'euros

Le Maire

Guy LECOMTE

